

PHS
p.02

GÉNÉRALITÉS

L'essor des gourous à La Réunion ■ France

■ A La Réunion, 40% des signalements enregistrés par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) concernent le domaine de la santé ou du bien-être. Ces chiffres sont en augmentation notamment au lendemain des années de pandémie...

Groupes
p.08

LES BRIGANDES

Un salon du bien-être controversé à Montpellier ■ France

■ Depuis plusieurs semaines la Ligue des droits de l'homme de l'Hérault se mobilise pour alerter sur la tenue d'un salon du bien-être dont plusieurs intervenants sont controversés. Sous le titre « Demain c'est aujourd'hui », le salon doit se tenir du 19 au 21 mai au château de Flaugergues...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvances
p.19

PSNC

Les Français et les thérapies alternatives ■ France

■ A la suite du sondage paru au début de l'année 2022, l'Unadfi a souhaité, poursuivre l'étude de l'opinion des Français en essayant de comprendre les tenants et les aboutissants du recours aux pratiques de soins non conventionnelles...

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

p.02 ■ Généralités

Groupes

- p.04 ■ Anthroposophie
- p.05 ■ Centre d'accueil universel
- p.06 ■ Citoyens souverains
- Douze tribus
- p.07 ■ Kingston Group
- La Famille
- p.08 ■ Les Brigandes
- p.09 ■ Mouvement Raelien

- Ordre du Temple Solaire
- p.10 ■ Régénère
- p.11 ■ Scientologie
- p.12 ■ Témoins de Jéhovah

Mouvances

- p.14 ■ Développement personnel
- p.17 ■ Exorcisme
- Mouvance évangélique
- p.19 ■ Néochamanisme
- Pratiques de soins non conventionnelles
- p.22 ■ Paranormal

p.23 ■ Théorie du complot

p.23 ■ Yoga

Thèmes connexes

- p.25 ■ Faux souvenirs induits
- Mouvement anti-vaccination
- p.26 ■ Système pyramidal

Phénomène sectaire

Généralités

L'essor des gourous à La Réunion ■ France

■ A La Réunion, 40% des signalements enregistrés par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) concernent le domaine de la santé ou du bien-être. Ces chiffres sont en augmentation notamment au lendemain des années de pandémie.

Les chiffres concernant la santé à La Réunion peuvent dans un premier temps s'expliquer par une importante présence territoriale de praticiens, notamment de magnétiseurs. La préfecture constate une « évolution exponentielle d'offres pseudo-thérapeutiques ou de formations sur les médecines alternatives ». Certains ciblent des personnes vulnérables pour les mettre sous emprise. La préfecture remarque que la Réunion est une terre où de nombreuses croyances

cohabitent et estime que c'est son rôle d'être vigilant sur les mouvements sectaires et leurs dangers.

Serge Fabresson, président de l'ADFI Réunion tient à rappeler que l'on parle de dérives sectaires dès lors qu'il y a un préjudice matériel, physique ou psychologique. Il rappelle que l'ADFI a déjà rencontré des cas importants sur l'île, même si parfois des témoins ou des victimes craignent de s'exprimer. La préfecture abonde

dans ce sens, rappelant que certains cas sont judiciairisés au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale.

La Réunion ne semble pas échapper aux tendances sectaires qui touchent l'ensemble du territoire français. La santé et la quête du bien-être sont ici aussi des moyens pour attirer de nouveaux adeptes au sein des mouvements sectaires. ■

(Source : Clicanoo, 02.04.2023)

A écouter



■ Un épisode du podcast *La Science, CQFD* se penche sur le concept à la mode de « détox » et la promotion incessante de jeûne ou de prise de compléments alimentaires. Les invités, Mathilde Touvier, directrice de recherche Inserm, Nicolas Sahuc, diététicien libéral et attaché au CHU Lapeyronie de Montpellier et Dominique-Adèle Cassuto, nutritionniste, spécialiste de la nutrition des adolescents, reviennent sur les croyances qui entourent l'alimentation et sur la manière dont fonctionne la détoxification naturelle du corps humain. (Source : Radiofrance.fr, 05.04.2023)

Ecouter le podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-science-cqfd/regimes-alimentaire-pratiques-et-cures-desintox-sur-la-detox-5485375>



■ La série *Crudivorisme, dérives sectaires* du podcast *Bouffons* a consacré quatre épisodes au sujet de l'alimentation et des mécanismes de l'emprise mentale : « L'alimentation vivante permet-elle de le rester ? », « Thierry Casanovas, un riche gourou », « comment aider un.e proche sous emprise ? » et « aux origines de l'orthorexie ». Le troisième épisode se penche sur la problématique des proches de personnes victimes de secte et fait intervenir Marie Drilhon, vice-présidente de l'Unadfi. (Source : Slate.fr, 05.04.2023)

Ecouter le podcast : <https://nouvellesecoutes.fr/podcast/bouffons/>

Anthroposophie

Une secte à l'école, nouveau documentaire de la chaîne Youtube Spline LND ■ France

■ Ce documentaire de 60 minutes¹ qui s'inscrit dans une série sur les dérives sectaires, s'appuie sur des documents historiques et des témoignages d'anciens élèves qui mettent en lumière la face cachée des écoles Steiner.

Au cours de son travail sur les dérives sectaires, Maxime, le réalisateur, a constaté que ses interlocuteurs abordaient souvent la question des écoles Steiner, ce qui l'a amené à se pencher sur le sujet. L'intérêt que la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) porte à ces établissements scolaires l'ont conforté dans son choix.

Une part importante du documentaire se penche sur l'histoire de l'Anthroposophie et de son fondateur Rudolf Steiner afin de mieux comprendre le système de pensée à l'origine des écoles Steiner et de leur pédagogie.

Le documentaire, qui s'appuie sur l'expertise du président de la Miviludes et d'associations de lutte contre les dérives sectaires, a surtout donné la parole à des

témoins ayant vécu de mauvaises expériences au sein de ces écoles. Plusieurs se sont manifestés mais un seul, prénommé Léo, a osé témoigner publiquement. Il raconte que les conflits étaient résolus par la violence physique et verbale, il parle de harcèlement scolaire et de cours mélangeant récit historique et mythologique. Il a aussi constaté des lacunes scolaires importantes, notamment en lecture.

Un autre reproche de la part des témoins est l'opacité autour des objectifs des établissements. Il semblerait que les liens entre l'Anthroposophie et les écoles ne soient pas signalés aux parents qui inscrivent leurs enfants dans ces établissements.

Grégoire Perra, ancien élève et ancien professeur, et surtout le premier à avoir dénoncé publi-

quement les dérives qui peuvent exister dans l'Anthroposophie, a lui aussi été interviewé par Maxime.

Si Maxime a choisi de ne pas évoquer les récits positifs d'anciens élèves d'Ecoles Steiner, c'est que, selon lui, il est facile d'en trouver sur internet. Il a préféré donner la parole à ceux qui en ont rarement l'occasion.

Il a choisi de diffuser son documentaire sur YouTube afin de toucher un public jeune qui regarde peu la télévision.

Depuis sa mise en ligne plusieurs personnes se sont manifestées pour lui rapporter des faits similaires à ceux relatés par Léo. ■

(Source : Télérrama, 15.04.2023)

1. Visionner le documentaire : <https://www.youtube.com/watch?v=YJMkle1Vn34>

■ Borba, ancien pasteur au sein du Centre d'Accueil Universel (CAU), est le premier pasteur à engager une procédure judiciaire contre l'organisation en France. Avec sa compagne, ils estiment avoir été réduits en esclavage durant leurs 25 années au service du groupe.

Devant les prud'hommes d'Evry (Essonne), le pasteur et sa femme réclament des dommages à hauteur de 600 000 euros pour travail dissimulé, harcèlement moral et manquement à des obligations de sécurité. Lors de l'audience, ils ont raconté le lien de subordination et l'ensemble des contraintes. Du côté du groupe, l'avocat a avancé qu'il s'agissait de bénévolat et que par conséquent cela n'était pas du domaine de compétence des prud'hommes. « S'il n'y a pas de contrat et s'ils sont bénévoles, pourquoi demander une démission ? » a alors demandé le prédisent du conseil, l'église ayant présenté la lettre de démission signée par le couple.

Le pasteur a officié dans plusieurs églises de l'organisation en région parisienne. Sa femme et lui ont dû travailler de nombreuses heures au sein de ces églises sans vacances ni repos contre un salaire en fin de carrière de 1 800 euros pour eux deux. Le pasteur, originaire du Brésil, a débuté sa carrière en Afrique avant d'arriver en France. Selon lui, petit à petit il s'est soumis au groupe, ne pouvant pas dire non « pour ne pas déplaire à Dieu ». Il a dû

subir comme tous les pasteurs du CAU une vasectomie. Les pasteurs peuvent alors se consacrer entièrement à l'église. (Un ancien pasteur brésilien a obtenu la condamnation de l'EURD qui doit financer ses dépenses relatives à une fécondation in vitro à cause de la vasectomie. Cette décision pourrait être un précédent pour de nombreux pasteurs.)

Borba a mis sa santé en danger durant ces années au sein du groupe. Alors qu'il devait subir des opérations à la suite de complications médicales, il devait demander l'autorisation pour s'absenter et se soigner. Sa femme devait elle aussi se conformer aux obligations émises par la direction du groupe. Elle se devait d'être en uniforme et d'accompagner son mari partout, excepté une journée consacrée à la vie du foyer (courses, ménages, lessive). Pour ces rendez-vous médicaux, elle devait être surveillée par une autre femme de pasteur. Le couple n'avait ni carte vitale, ni mutuelle, le groupe payait tout, les logeait et leur fournissait une voiture, contrôlant ainsi toutes leurs activités. Ayant décidé de quitter l'organisation à la fin de

2022, le couple survit aujourd'hui sans indemnités chômage ni aides sociales. Borba devait alors subir une opération de l'épaule mais l'organisation la lui refusait. Le CAU fait l'objet depuis de nombreuses années de signalements auprès de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) qui fait état de « sacrifices financiers » de la part d'adeptes ou encore de perte de chance à la suite de l'abandon de soins. La doctrine du groupe est aussi un élément qui appelle à la vigilance avec notamment le déni de l'égalité des sexes ou encore la diabolisation de l'homosexualité. Le groupe est aussi très prosélyte et n'hésite pas à cibler le jeune public, notamment les mineurs migrants isolés avec sa succursale baptisée Force Jeune France.

Le délibéré de l'affaire est attendu le 14 septembre. ■

(Source : Le Parisien, 27.04.2023)

Lire l'ensemble des articles sur le Centre d'accueil universel sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/eglise-universelle-du-royaume-de-dieu-eurd-centre-daccueil-universel/>

Citoyens souverains

Mésentente chez les « citoyens souverains » américains ■ Etats-Unis

■ Aux Etats-Unis, deux branches importantes de l'organisation des Citoyens souverains s'affrontent à propos d'un projet de vente de fausses plaques d'immatriculation pour une « République du Texas » qui n'existe pas.

Ce conflit oppose une entité fictive baptisée « République du Texas » à David Straight, personnage important du mouvement des Citoyens souverains, dont les séminaires sur les théories juridiques sont très lucratifs. Pourtant ces deux protagonistes s'accordent sur de nombreux points, notamment sur l'idée de vivre dans un système juridique différent et de pouvoir se soustraire aux lois. Les relations se sont tendues après que le groupe texan a accusé David Straight d'avoir vendu de fausses plaques d'immatriculation censées permettre d'échapper à la police.

En effet depuis le mois de mars dernier, David Straight propose

de minuscules parcelles de neuf pieds (un peu moins d'1m²) dans la « République du Texas » pour 387 dollars avec pour objectif de renoncer à la citoyenneté américaine pour devenir un Texan. En plus de ce terrain il vendrait un forfait « droit de voyager » pour 512 dollars offrant une plaque d'immatriculation de la fictive « République du Texas ». Il affirme qu'avec ces plaques la personne ne peut pas être arrêtée et peut poursuivre en justice l'agent de police qui effectuerait une interpellation. Ces offres lucratives auraient rapporté près de 200 000 dollars à Straight.

Cela ne plaît pas aux citoyens souverains de la « République

du Texas » qui ont reçu de nombreux messages se plaignant de Straight. Ayant eu des démêlés judiciaires par le passé, le groupe ne souhaite pas être associé à ces ventes tenu pour responsable des éventuelles conséquences illégales.

Dans leur volonté de vivre en dehors de la société, les citoyens souverains ne semblent pas d'accord sur les méthodes à employer et certains semblent craindre des conséquences juridiques. ■

(Source : *The Daily Beast*, 11.04.2023)

Ndlr : Quelques jours après la publication de l'article du *Daily Beast*, David Straight a été arrêté pour conduite sans permis et pour ne pas avoir affiché une vraie plaque d'immatriculation.

Douze Tribus

La communauté des Douze tribus annonce son départ ■ France

■ Installée depuis 1983 dans le village de Sus, dans les Pyrénées Atlantiques, la communauté des Douze Tribus a fait connaître son intention de quitter la France. Par un tract les habitants de la commune sont invités à des portes ouvertes le 30 avril. A cette occasion ses membres comptent expliquer les raisons de leur départ.

Le tract évoque leurs difficultés à vivre en accord avec leurs convictions en France, notamment en ce qui concerne leur façon d'élever et d'instruire leurs enfants.

La condamnation de dix parents du groupe, en 2021, puis en 2022 en appel, les aurait amenés à prendre cette décision. Ils étaient jugés pour « ouverture illégale

d'un établissement d'enseignement privé, soustraction par un parent à son obligation légale compromettant la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation

>>>

>>>

de son enfant, et enfin l'usage d'un faux en écriture (fausse attestation d'instruction à domicile alors que les enfants suivaient des cours dans une classe) ». Le groupe est depuis longtemps visé par la justice. Deux de ses membres avaient été condamnés en 2001 à douze ans de réclusion criminelle pour « privation d'aliments et de soins ayant entraîné la mort » de leur fils de 19 mois, décédé en 1997. Selon un article paru en juin 2021 dans *Sud-Ouest*, une instruction est également en cours pour des faits de travail dissimulé et de « droit de correction » exercé par des parents de la

secte contre leurs enfants.

Les portes ouvertes du 30 avril ne l'ont pas été à tout le monde : les journalistes ont été refoulés par des membres postés à l'entrée de la vaste propriété occupée par la communauté. Une centaine de visiteurs ont pu entrer et l'un d'eux a confié à *France Bleu* que l'ambiance était particulière. Selon lui, les membres du groupe « étaient sur les dents », « ils ne voulaient pas dire de bêtises », les visiteurs étaient accompagnés par un ou deux membres du groupe et il était interdit de filmer et d'enregistrer.

Il rapporte également que lors de leurs échanges avec le public, les adeptes « ont expliqué qu'ils ne savaient pas où ils allaient, mais qu'ils voulaient bâtir une nouvelle communauté hors de France ».

A Toulouse, où le groupe tient une boutique et un stand au marché, les clients ont également été invités pour une « dernière rencontre amicale ».

Les enfants auraient déjà été envoyés à l'étranger pour contourner la décision de justice. ■

(Sources : France Bleu, 20.04.2022 & Sud-Ouest 21.04.2022 & France Bleue & Le Parisien, 30.04.2023)



Kingston Group

Travail forcé d'enfants ■ Etats-Unis

■ Une entreprise fournisseur de restaurants, basée dans l'Utah et liée à la secte polygame Kingston, faisait travailler illégalement des mineurs.

Le ministère du Travail a annoncé, à l'issue d'une enquête, posséder les preuves que cette entreprise violait les lois relatives au travail des mineurs. Elle faisait travailler jusqu'à 46 heures par semaine

pas moins de vingt-deux employés âgés de quatorze et quinze ans. Certains d'entre eux commençaient le travail après minuit. Les services dépassaient souvent huit heures. Une pénalité finan-

cière à hauteur de 16 595 dollars a été imposée à l'entreprise. ■

(Source : [satrib.com](https://www.satrib.com), 29.03.2023)



La Famille

Enquête ouverte pour tentative d'homicide ■ France

■ Thierry T., figure reconnue au sein de la communauté de la Famille, est accusé de violences conjugales à plusieurs reprises durant l'année 2022. Sa femme a également dénoncé le fait qu'il aurait essayé de la tuer en 2007.

Malgré l'ancienneté des faits, leur gravité a poussé le parquet à ouvrir une enquête. C'est en décembre 2007 que, fortement al-

coolisé, que Thierry T. a tenté de plonger la tête de sa femme dans une baignoire remplie d'eau pour « tuer le diable en elle ». Elle avait

réussi à prévenir des membres de sa famille qui ont pu venir la sauver. Elle avait tenté à plusieurs reprises de se séparer de son mari,

>>>

>>>

ce qui représente une grave faute pour le mouvement. Au sein de la Famille, il semble que les adeptes soutiennent Thierry T. notamment parce qu'il fait partie des « Sapinus », le groupe le plus religieux de la communauté.

L'enquête devra déterminer avec

plus de précisions les faits qui doivent être analysés à la lumière de l'emprise et de la pression dont a été victime cette femme au sein du groupe. ■

(Source : Le Parisien, 20.04.2023)

Lire sur le site de l'Unadfi, *Que sait-on*

de ? La Famille : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/que-sait-on-de-la-famille/>

Lire l'ensemble des articles sur La Famille sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/la-famille-france/>



Les Brigandes

Un salon du bien-être controversé à Montpellier ■ France

■ Depuis plusieurs semaines la Ligue des droits de l'homme de l'Hérault (LDH) se mobilise pour alerter sur la tenue d'un salon du bien-être dont plusieurs intervenants sont controversés. Sous le titre « Demain c'est aujourd'hui », le salon doit se tenir du 19 au 21 mai au château de Flaugergues, un lieu privé qui a accueilli à plusieurs reprises des personnalités d'extrême droite.

Si le programme peut paraître anodin (écologie, développement personnel, santé naturelle), le Mouvement énergétique pour l'évolution terrestre (MEET) qui organise le salon compte lui aussi plusieurs intervenants liés à la sphère complotiste et à l'extrême droite.

Parmi eux on peut citer Pierre Barnérias, ainsi que plusieurs membres du groupe les Brigandes qui s'était fait connaître sur internet avec leurs chansons aux paroles racistes. L'un d'eux tiendra une conférence sur les mensonges de l'histoire, tandis que deux autres membres animeront des ateliers pour les enfants.

En ce qui concerne les médecines alternatives, une intervention du controversé du médecin Jean-Pierre Willem est aussi prévue. Ce dernier, cité dans le rapport 2010 de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), avait

déclaré sur *Radio Courtoisie* que l'on pouvait guérir du sida avec des huiles essentielles.

L'organisatrice du salon, Hélène Labruyère, elle-même dans la sphère alternative, est la petite-nièce de Joël Labruyère, fondateur des Brigandes. Interrogée par le journal *Le Poing*, elle répond qu'il « faut faire la part des choses entre l'humain et le conférencier ». Elle évoque « les médias manipulés », « des rapports scientifiques qui ne disent pas forcément la vérité » ou son rejet de la théorie de l'évolution.

La LDH, inquiétée par l'annonce de l'inscription de 3000 visiteurs au salon, multiplie les démarches pour entraver sa tenue. Elle a également alerté la Ville de Montpellier et la Région Occitanie sur la multiplication des annonces sur des panneaux publicitaires et sur des sites institutionnels. La LDH a ainsi obtenu leur retrait des sites de la Région et de la Ville ainsi

que des panneaux JC Decaux. Un représentant de la Région a dit « qu'il fallait à l'avenir renforcer le contrôle a priori pour éviter de relayer des événements de ce type. »

La LDH mène aussi une action de sensibilisation auprès des sponsors de l'évènement. La Société Générale qui apparaissait sur le site du salon s'est retirée.

Au vu des informations relayées par *Le Poing*, le Château de Flaugergues a entamé une « discussion avec l'association [MEET] pour recalculer éventuellement le programme des conférences. »

Enfin, l'Adfi Montpellier Languedoc a saisi la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) pour l'alerter sur la présence de certains intervenants déjà objets de saisines. ■

(Sources : Le Poing, 07.04.2023 & 04.05.2023)

Mouvement Raëlien

Pas de conférence raelienne à Rouen ■ France

■ Le mouvement raëlien avait annoncé qu'il devait tenir une conférence dans un hôtel de Rouen le 22 avril. Cependant quelques jours avant l'événement, l'hôtel a annulé la réservation après avoir appris que le mouvement raëlien était derrière cette invitation.

Des flyers annonçant cette conférence avaient été distribués dans la ville sur les pare-brises de voitures et de la publicité avait été faite sur les réseaux sociaux. Le thème de la conférence était « accueillir les extra-terrestres sur terre dans une ambassade » Le mouvement raëlien prêche l'existence d'extra-terrestres à l'origine de l'apparition de la vie humaine sur Terre et prépare leur arrivée sur terre avec l'objectif de les accueillir dans une ambassade.

La direction de l'établissement, dont une salle avait été louée pour

l'événement, a immédiatement annulé la réservation lorsque des journalistes l'ont informée. Elle a aussi demandé le retrait de toute mention de cette conférence sur Internet afin de ne pas être associée à l'organisation raelienne.

La mairie de Rouen, elle aussi informée par la presse de l'évènement, a effectué un signalement auprès de la préfecture.

Ce n'est pas la première conférence du genre organisée par le Mouvement Raëlien en 2023. Une journaliste de *Charlie Hebdo*

ayant assisté en février à l'une d'elles, à Paris, en avait rendu compte sous forme de caricature dans l'édition du 22 février 2023.

Les raeliens sont aussi parvenus à organiser de telles conférences dans d'autres villes, notamment à Marseille. Un hôtel avait effectivement accueilli une conférence similaire à celle annoncée à Rouen, un autre nom ayant été donné pour la réservation. ■

(Sources : *Charlie Hebdo*, 22.02.2023 & *Francebleu.fr*, 18.04.2023)

Ordre du Temple Solaire

Une série documentaire inédite ■ France

■ Intitulée *La Fraternité*, cette série documentaire revient, à travers des archives inédites de la police et des documents internes de l'OTS, sur les suicides collectifs de 1994 et 1997 ainsi sur la doctrine et le fonctionnement du groupe.

S'il y a déjà eu beaucoup d'écrits et de documentaires réalisés sur ce drame, cette nouvelle série documentaire permet de raconter de l'intérieur ce qui s'est passé. Pierre Morath, le réalisateur suisse, a pu consulter et utiliser des images filmées à l'intérieur du mouvement par les adeptes eux-mêmes. Depuis 30 ans, ces images n'avaient pu être visionnées que par les policiers et enquêteurs suisses. En outre le do-

cumentaire donne la parole à de nombreux ex-adeptes du mouvement

Les événements tragiques liés à l'OTS ont permis en France de prendre en considération la problématique sectaire. Cela a donné lieu à la création d'un Observatoire interministériel sur les sectes en 1996 suivie de celle de la MILS (1998) puis de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sec-

taires (Miviludes) en 2002.

Cette série documentaire de quatre épisodes de 52 minutes a été diffusée en février sur la RTS en Suisse et sera diffusée à l'automne prochain sur *Canal +*. ■

(Source : *France 3 Auvergne Rhône Alpe*, 01.04.2023)

Lire l'ensemble des articles sur l'OTS sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/ots-ordre-du-temple-solaire/>

Un important soutien financier qui suscite l'indignation ■ France

■ A la suite de sa mise en examen, Thierry Casanovas a reçu un important soutien financier de la part de ses adeptes. En trois jours la somme est rapidement montée aux alentours des 100 000 euros. Cette cagnotte n'a pas manqué de susciter l'indignation jusque dans les sphères de l'Etat.

Le 10 mars 2023, Thierry Casanovas était mis en examen pour huit chefs d'accusation¹. Quelques jours plus tard une cagnotte en ligne a récolté près de 100 000 euros avec plus de 3000 donateurs. Invités à monnayer leur participation en cryptomonnaies qui seraient « intouchables » et afin d'empêcher le gouvernement de s'attaquer à cette cagnotte. Le comité de soutien souhaite aider à

défendre Thierry Casanovas qui se considère victime de fausses accusations. Ce soutien financier a été organisé sur le site Crowdfunder très souvent utilisé par les mouvements complotistes.

Sonia Backès, secrétaire d'État en charge de la citoyenneté, a réagi sur Twitter à propos de cette cagnotte et jugeant « cette initiative indécente ». Elle a souhaité que « toutes les voies de droit »

soient « étudiées pour y mettre un terme » et a invité Thierry Casanovas à faire don de l'argent récolté à la Ligue contre le cancer. ■

(Sources : France3-regions, 04.04.2023 & Ouest-France.fr, 05.04.2023 & Actu.fr, 07.04.2023)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, Thierry Casanovas placé en garde à vue : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/thierry-casanovas-place-en-garde-a-vue/>

L'empire financier du gourou du crudivorisme ■ France

■ Le vendeur d'extracteurs de jus, Thierry Casanovas, a fait un appel aux dons auprès de ses soutiens après sa mise en examen. Une cagnotte a été mise en ligne pour lui permettre « de sortir la tête de l'eau ». Il est pourtant à la tête d'un réseau de sociétés et d'activités très lucratives.

Tout commence avec le lancement en 2010 d'une chaîne YouTube, « Thierry66Pastèque ». L'« influenceur Youtube », comme le désigne Clément Bastié de l'Extracteur, crée deux ans plus tard l'association Régénère, structure qui lui permet d'obtenir des partenariats et de faire la promotion d'extracteurs de jus en échange d'une rémunération. En 2015 il fonde avec son épouse la société Actinidia, qui deviendra l'éditrice légale du site Régénère. Le couple crée également dans la foulée une SCI. Il achète une imposante bâtisse dans un petit village des Pyrénées-Orientales qui deviendra le siège social d'Actinidia. Au fil des années, il monte des

partenariats avec des boutiques de vente en ligne : huile de ricin, noix de coco, trampolines « thérapeutiques », gélules d'extraits de plantes... Ces ventes permettent à Actinidia d'afficher de confortables revenus, avec un chiffre d'affaires de 1,9 millions d'euros en 2019.

La chaîne Youtube de Thierry Casanovas connaît des pics de fréquentation durant la pandémie de Covid-19. Dans le même temps, une enquête préliminaire est ouverte à l'été 2020 par le parquet de Perpignan pour « exercice illégal de la profession de médecin » et « abus de faiblesse ». Il prétendra auprès de ses abonnés se heurter

à des difficultés financières, et efface des centaines de vidéos de sa chaîne. Il annonce en 2021 mettre un terme à sa carrière, « épuisé par le harcèlement » de la « police de la pensée ». Sa carrière reprend l'année suivante, lorsqu'il relance son site Régénère, dont l'accès est conditionné à un abonnement de cinq euros par mois. Son dernier message posté sur sa chaîne Telegram annonce qu'il va devoir se faire discret « pendant un temps », mais que « l'équipe Régénère [va] reprendre le flambeau ». ■

(Source : lemonde.fr, 07.04.2023)



Sonia Backès témoigne sur son enfance dans la Scientologie

■ France

■ Sonia Backès, secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur, s'est confiée dans les colonnes de *Gala* sur les années qu'elle a passées dans la Scientologie, pour inciter les victimes à parler et ne pas avoir honte.

Elle en veut énormément à la Scientologie qu'elle accuse de lui avoir volé sa mère devenue membre après son divorce. Sonia Backès n'avait alors que cinq ans.

Entraînée par sa mère dans le groupe, elle est scolarisée à l'école de l'Eveil, une école privée de la Scientologie. Elle croise Tom Cruise, membre éminent du groupe, et devient la meilleure

amie du dirigeant de la succursale française de l'organisation.

Après de nombreuses années passées dans le groupe, elle a un déclic à l'âge de 13 ans grâce à une amie qui lui fait comprendre qu'il ne s'agit pas d'une religion.

Après avoir été envoyée à Saint Hill, le QG londonien de la Scientologie, pour être « remise sur le droit chemin », elle s'enfuit

en Nouvelle Calédonie pour rejoindre son père, dont elle avait été éloignée à cause du groupe.

Si elle avait été très discrète sur le sujet jusqu'à présent, elle souhaite aujourd'hui faire de cette histoire un combat personnel dans son engagement dans la lutte contre les dérives sectaires. ■

(Source : Voici, 13.04.2023)

Ouverture d'un nouveau procès contre l'acteur Danny Masterson ■ Etats-Unis

■ Après l'annulation d'un premier procès, à l'issue duquel le jury n'avait pas réussi à trouver de consensus sur la culpabilité de Danny Masterson, un second s'est ouvert fin avril. L'acteur scientologue est inculpé depuis 2020 pour les viols de trois femmes, survenus entre 2001 et 2003.

Si ce procès repose sur les mêmes accusations que le précédent, la juge Charline Olmedo a bien précisé que tout sera repris depuis le début.

Pour ce nouveau procès quatre femmes ont témoigné des viols qu'elles ont subis ainsi que des symptômes survenus après que l'accusé leur a donné une boisson alcoolisée lors de leur rendez-vous avec lui.

L'accusé et ses trois victimes ont en commun d'avoir été des

adeptes de la Scientologie. Si les jeunes femmes ont quitté le groupe, Masterson en est encore membre. Depuis le début de l'affaire, il est largement soutenu par la Scientologie.

Celle-ci a d'ailleurs été au cœur des débats dès l'ouverture du procès car elle aurait joué un rôle important dans la réticence des jeunes femmes à porter plainte. Si elles le faisaient, elles s'exposaient à être déclarées « personne suppressive », avec

des « conséquences dévastatrices ».

Présente au procès, l'actrice Leah Rimini, ancienne scientologue devenue une opposante virulente, estime que « les femmes que Danny a violées méritent justice pour ce qu'elles ont subi, non seulement par Danny mais par la Scientologie, qui a tenté de les détruire pour avoir signalé leurs viols ». ■

(Source : CNews, 25.04.2023)

L'organisation des Témoins de Jéhovah gagne en appel ■ Grande Bretagne

■ Après que la Haute cour a statué pour qu'elle obtienne 62 000 £ de dommages et intérêts dans une affaire de viol, l'organisation a fait appel auprès de la Cour suprême qui a décidé que les Témoins de Jéhovah ne sont pas responsables du fait d'autrui pour viol.

La femme avait été violée, il y a 30 ans, par un ancien Témoin de Jéhovah de Cardiff condamné à 14 ans de prison pour ces faits. Il avait abusé d'elle chez lui, après leur retour d'évangélisation. Elle n'était pas sa seule victime

puisque deux autres personnes ont été identifiées.

La victime voulait faire reconnaître la responsabilité des dirigeants en ce qui concerne la non-dénonciation de crime. Elle avait en effet dénoncé son agression

aux Anciens de la congrégation de Barry qui avaient conclu, à l'issue d'une enquête interne, que ses allégations n'étaient pas prouvées. Sa victoire judiciaire a été de courte durée... ■

(Source : Cameroun Actuel, 26.04.2023)

Les autorités japonaises somment les Témoins de Jéhovah de stopper les violences envers les enfants ■ Japon

■ Plusieurs témoignages décrivant des faits d'une extrême violence ont amené la Directrice de la protection de l'enfance japonaise à interpeller l'organisation des Témoins de Jéhovah afin qu'elle « rappelle à tous ses membres que les traitements inhumains, cruels et dégradants sont interdits et passibles de lourdes peines de prison ». Les dirigeants du mouvement, qui revendique 250 000 fidèles dans le pays, ont également été convoqués par le ministère des Affaires sociales.

Cette prise de position intervient après qu'un collectif d'ex-adeptes, soutenu par un groupe d'avocats japonais, a remis au ministère de la Santé les résultats d'une enquête « sur les punitions corporelles infligées au sein du mouvement ».

Le rapport remis le 14 mars 2023 relève que 30% des 255 anciens adeptes et enfants d'adeptes interrogés auraient été battus avec une ceinture ou d'autres objets avant l'âge de trois ans. Ces violences se seraient poursuivies sur

75% d'entre eux jusqu'à ce qu'ils entrent à l'école primaire.

Tandis que l'organisation des Témoins de Jéhovah certifie ne pas cautionner les châtiments corporels, le groupe de victimes affirme que ces sévices seraient systématiques.

Le document rapporte les témoignages d'enfants ayant été fouettés pour avoir somnolé ou discuté pendant les assemblées. D'autres racontent avoir été châtiés parce qu'ils avaient mal prêché durant

le porte à porte ou joué avec d'autres enfants sans permission. Une ex-adepte rapporte avoir été dénudée et fouettée par sa mère sous les yeux de ses frères et de son père, tandis qu'une autre victime aurait été forcée à se gargariser avec de l'eau de Javel pour se « purifier ». ■

(Sources : Nipon.com, 02.03.2023 & 16.03.2023 & RFI)

Lire sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/investigations-chez-les-te-moins-de-jehovah/#more-19930>

Bataille judiciaire autour du statut religieux des Témoins de Jéhovah ■ Norvège

■ Le 26 avril 2023, une injonction temporaire obtenue en décembre 2022 par les Témoins de Jéhovah de Norvège a été révoquée par l'Etat. Les Témoins de Jéhovah sont également condamnés à payer 20 000 euros de frais de procédure judiciaire.

Après que le gouverneur du comté d'Oslo et de Viken a annoncé sa décision de révoquer leur enregistrement national en tant que communauté religieuse, les Témoins de Jéhovah avaient demandé et obtenu une injonction afin de conserver leur statut jusqu'à ce que l'affaire soit examinée par un tribunal dans

le courant de l'année 2023. Cette injonction avait été contestée par le ministère de l'Enfance et de la Famille.

S'ils peuvent toujours pratiquer leur foi, cette décision leur enlève le droit d'être officiants et de célébrer des mariages.

Les Témoins de Jéhovah se battent depuis plusieurs mois contre l'Etat

norvégien qui leur a supprimé leurs subventions pour avoir, par leur pratique d'exclusion, violé la loi sur la liberté d'expression. En outre, selon le site Avoidjw.org, il semblerait que la plus grande partie des subventions ait été envoyée à l'étranger. ■

(Sources : Avoidjw.org, 27.04.2023 & [Christian Nework](http://ChristianNework), 02.05.2023)

Développement personnel

Mise en examen d'un coach en développement personnel

■ France

■ Un coach en développement personnel de la région nantaise a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire, cinq femmes ayant dénoncé des faits d'agressions sexuelles et une sixième ayant déclaré avoir été violée.

Ce coach se présentait comme un « personal trainer » et masseur sportif et recevait ses clientes dans un appartement de Nantes. Six femmes ont dénoncé des faits d'agressions sexuelles et de viols

qui se sont déroulés entre juin 2022 et février 2023.

Il a été placé en garde à vue à la fin du mois d'avril, présenté à un magistrat et placé sous contrôle ju-

diciaire. Il est mis en examen pour agressions sexuelles et viol par personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions. ■

(Source : Ouest France, 24.04.2023)

Quête du bien-être, quand la réalité dépasse la fiction ■ International

■ Diffusée depuis quelques semaines sur Netflix la série *Wellmania*, (l'obsession du bien-être) ¹, dresse un portrait au vitriol d'une quadragénaire qui se lance dans une cure de remise en forme pour sortir de ses mauvaises habitudes de vie. Si la série dépeint cette quête sur le ton de l'humour, la réalité est loin d'être aussi drôle.

Incarnée par Céleste Barber, une instagrammeuse australienne connue pour ridiculiser les influenceuses, le personnage principal de la série essaie diverses méthodes, comme le lavage du côlon ou une cure de détox, pour retrouver la santé.

Interrogée par le *Guardian*, Céleste Barber explique vouloir dénoncer le business du bien-être et « les solutions rapides qui vendent le rêve d'un changement radical et immédiat. »

Mais la fiction diffusée sur Netflix n'en est pas tout à fait une. Elle s'inspire du livre éponyme de la journaliste Brigid Delaney, publié simultanément aux éditions First¹. Cette dernière y relate sa quête

du bien-être, entamée après une période douloureuse de sa vie. Espérant trouver des solutions à son mal-être elle essaie une multitude de méthodes : yoga Bikram, cure paléo, prise d'ayahuasca, injections de vitamines, ...

L'autrice décrit dans son livre « un complexe industriel du bien-être » dont les trois piliers sont la « pureté », la « minceur » et la « sérénité ». Ce marché génère chaque année 30 milliards de dollars aux Etats-Unis et 80 milliards de dollars dans le monde.

Les deux anglosaxonnes ne sont pas les seules à tirer à boulet rouge sur le développement personnel. L'humoriste Anne-Sophie Girard² vient de publier *Un esprit bof dans*

un corps pas ouf ³, dans lequel elle livre ses impressions sur les diverses méthodes de bien-être qu'elle a essayées, tout en pointant leurs limites. ■

(Sources : Le Point 02.04.2023 & France Bleu, 12.04.2023)

1. *Wellmania*, Brigid Delaney, Editions First, mars 2023, 352 pages

2. Ecouter Anne-Sophie Girard invitée sur France Bleu à parler de son ouvrage : <https://www.francebleu.fr/emissions/c-est-la-vie/les-limites-du-developpement-personnel-1051026>

3. *Un esprit bof dans un corps pas ouf*, Anne-Sophie Girard, Flammarion, avril 2023, 192 pages

« Le développement personnel, nouvel opium du peuple ? » ■ France

■ Dans le cadre de son enquête sur le développement personnel, L'ADN a interrogé Thierry Jobard, auteur de l'essai *Contre le développement personnel*¹. Responsable du rayon Sciences humaines d'une grande librairie de Strasbourg, il ne mâche pas ses mots sur le sujet et s'inquiète de l'individualisme auquel il mène ses adeptes.

Son travail l'a amené à constater l'énorme progression de la littérature liée au bien-être depuis ces dernières années. Mais pour lui le chiffre reste difficile à établir, il n'est pas aisé de cerner les limites de cette catégorie d'ouvrages car ces productions se nourrissent de tout : ésotérisme, spiritualité, développement personnel, « elles s'hybrident en permanence ».

Cette littérature qui s'est développée grâce à l'élargissement de son public ne concerne plus uniquement des gens en quête de spiritualité, grâce aux diverses recettes qu'elle propose pour s'auto-améliorer et atteindre le bonheur.

Selon Thierry Jobard, dans cette mouvance à la jonction du spirituel, de la psychologie et de la thérapie, le bien-être passe par une sorte de guérison à laquelle on accède grâce à l'expérimentation de diverses méthodes. Chacun bricole sa propre solution.

Cette individualité dans la recherche de solutions rappelle à l'auteur le fonctionnement de la société néolibérale où chacun se doit d'être résilient, capable de se transformer. Mais si l'on échoue la faute nous en incombe, ce n'est jamais la faute de l'organisation.

S'il y a un aspect très pragmatique dans cette transformation de l'individu, elle s'accompagne aussi

d'un réenchantement du monde où l'on en appelle aux anges, aux esprits.

On est loin cependant de la religion, en particulier des grands monothéismes, en perte de vitesse, qui pourraient disparaître au profit d'une recherche de sens dans la réalisation de soi estime le sociologue des religions Yves Lambert. Dans ce tournant social, il ne s'agit pas de chercher du sens dans le religieux, « mais dans une sorte de réalisation de soi ». ■

(Source : L'ADN, 06.04.2023)

1. Thierry Jobard, *Contre le développement personnel*, Collection les incisives, Editions de l'Echiquier, avril 2023, 96 pages

Les « décrocheurs » du développement personnel ■ France

■ Nombreux sont ceux qui, cherchant des réponses à leurs maux -pathologie chroniques, stress, anxiété, sentiment de perte de sens-, espèrent que les méthodes de bien-être leur apporteront des solutions. Mais loin de satisfaire tout le monde, l'univers du développement personnel peut se révéler très décevant et amener certains de ses adeptes à s'en éloigner... y constatant les mêmes travers que dans la vie courante.

Selon Zineb Fahsi, professeure de yoga et autrice de l'essai *Le yoga, nouvel esprit du capitalisme*¹, le développement personnel n'est pas la solution « pour faire face à des conditions de vie ou de travail difficiles. »

Au contraire, beaucoup y retrouvent les travers qu'ils ont voulu fuir. Au lieu de se détendre, certains de ses adeptes, se sentant obligés d'acquérir toujours plus de ressources pour

s'améliorer, entrent dans une compétition et une quête de performance menant à une fuite en avant qui peut coûter cher, tant financièrement que sur le plan moral.

Ce fut le cas pour Sacha. Dans l'espoir de fuir le stress et l'esprit de compétition de son travail, elle s'inscrit à des cours de yoga s'investissant au point de culpabiliser dès qu'elle rate une séance, ne tenant pas compte des

douleurs occasionnées par les cours et ne réalisant pas qu'elle n'est pas davantage détendue. Dans sa quête du mieux-être, elle explore d'autres disciplines comme la sophrologie, la méditation, le chamanisme, sans plus de succès. Finalement, elle se persuade qu'un investissement personnel plus fort est peut-être la solution. Elle s'inscrit alors à une formation pour devenir professeur de yoga et souscrit même un

>>>

>>>

prêt de 2.000 euros. Mais l'esprit de compétition, les rivalités, le manque de compassion des autres participants et le dogmatisme de certains enseignants l'ont épuisée et amenée à rompre avec cet univers.

Zineb Fahsi le confirme : les adeptes du développement personnel picorent et « sont toujours à la recherche de la dernière nouveauté. » Nouveautés alimentées par des professeurs en concurrence, sans cesse obligés de proposer des pratiques toujours plus attrayantes. « C'est un milieu ultra compétitif et

précaire » analyse-t-elle.

Marc Bonomelli, journaliste et auteur du livre *Les nouvelles routes du soi*², a rencontré beaucoup de « décrocheurs ». Si certains ont fui la surenchère qui règne dans ce milieu, d'autres ont simplement été rattrapés par la réalité matérielle. L'achat de livres, cours, stages, retraites n'est pas à la portée de tous.

Certains décrocheurs, victimes d'une fatigue occasionnée par le « toujours plus » de ce milieu, vont même jusqu'à faire une sorte de burn out, explique Thierry Jobard.

Il constate aussi que d'autres finissent par ouvrir les yeux après que leur quête les a menés à essayer des techniques « toujours plus perchées et pseudoscientifiques, frôlant parfois la dérive sectaire. » ■

(Source : Slate, 05.04.2023)

1. *Le yoga, nouvel esprit du capitalisme*, Zineb Fahsi, Textuel, mars 2023, 203 pages

2. *Les Nouvelles Routes du Soi - En immersion chez les nouveaux spirituels*, Marc Bonomelli, Arkhe, novembre 2022, 320 pages

Derrière le succès commercial de l'ennéagramme, des drames ■ France

■ L'ennéagramme, une méthode de développement personnel, connaît au succès florissant. Utilisée dans toutes les sphères de la société, cette méthode n'est pourtant pas sans risques prévient Anne Lécu, autrice du livre, *L'ennéagramme n'est ni catho, ni casher*¹ et Louise, une ex-adepte de la méthode interrogée dans *La Vie*.

Le concept, conçu par l'occultiste Gurdjieff au début du 20^e siècle et peaufiné dans les années 1970 en Californie, s'est répandu tant dans la sphère de la formation en entreprise que dans celle du bien-être. Des chambres des métiers jusqu'à l'assurance maladie de l'Aude, l'ennéagramme se retrouve dans beaucoup de secteurs. Même l'Eglise, qui propose des rencontres baptisées Ennéacath, l'a intégré à ses cursus de formation en théologie.

L'ennéagramme est présenté comme un outil censé permettre de mieux connaître et comprendre les autres. Cet instrument « capable de ranger l'humanité en neuf catégories », il se matérialise sous la forme d'une étoile à neuf

branches censées représenter chacune un type de personnalité différent. Aucun profil n'est mauvais, mais un travail sur soi est toujours nécessaire pour acquérir les qualités des autres profils.

Anne Lécu, dominicaine et médecin généraliste, prévient que la méthode présente un risque d'emprise. D'autant qu'elle n'est « fondée sur aucune approche scientifique » précise la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) qui a déjà reçu des témoignages inquiétants.

L'expérience est allée tellement loin pour Louise que toute sa vie a basculé après son adhésion inconditionnelle aux concepts prô-

nés par l'ennéagramme. Cette thérapeute qui se sentait impuissante à soulager ses clients a payé 1300 euros une formation de dix jours. Lorsqu'elle a évoqué l'inceste dont elle avait été victime, elle a appris à ses dépens, de son formateur, que n'est pas l'acte qui pose problème, mais son propre regard sur l'acte. Après sa formation, elle croyait pouvoir soigner tout le monde avec cette méthode, mais sa personnalité avait tellement changé que son couple n'a pas résisté. Ne voyant plus les gens qu'à travers des chiffres elle a tenté de trouver un conjoint dont le profil était censé représenter la sécurité. Mais ayant mal analysé la personnalité de son nouveau partenaire, elle

>>>

>>>

a vécu une relation toxique dont la conséquence a été la survenue d'idées suicidaires. Aujourd'hui elle refuse toute relation amoureuse pour se protéger. ■

(Source : La Vie, 13.04.2023)

1. *L'Ennéagramme n'est ni catho ni casher*, Anne Lecu, Cerf, avril 2023, 187 pages

Pour en savoir plus sur les origines de l'ennéagramme, lire sur le site de l'Unadfi : *Zoom back camera ! La face cachée de l'ennéagramme* (note de lecture) : [https://www.unadfi.org/wp-content/](https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2015/06/Zoom-back-camera-La-face-cachee-de-l-ennéagramme-Note-de-lecture.pdf)

[uploads/2015/06/Zoom-back-camera-La-face-cachee-de-l-ennéagramme-Note-de-lecture.pdf](https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2015/06/Zoom-back-camera-La-face-cachee-de-l-ennéagramme-Note-de-lecture.pdf)

Le Système Gurdjieff (2e partie), <https://www.unadfi.org/wp-content/uploads/2015/03/Le-Systeme-Gurdjieff-2e-partie.pdf>



Exorcisme

Un chef de police féru d'exorcisme ■ Colombie

■ Henry Sanabria est directeur général de la police colombienne depuis 2022. Il est connu pour son penchant religieux et pour le recours à l'exorcisme dans ses fonctions sans que cela dérange le gouvernement.

Le directeur de la police est accusé de forcer ses équipes à prier quotidiennement et à se déplacer avec une amulette de la Vierge Marie. Au-delà de ces religiosités, il a reconnu récemment, dans la revue *Semana*, pratiquer l'exorcisme. Pour étayer son propos il a cité des

exemples au cours de sa carrière où ces croyances auraient fonctionné. Selon ses dires, l'exorcisme pourrait permettre de tuer un ennemi « protégé » par la magie ou de faire sortir « le malin » ou le diable d'une personne. Il raconte utiliser son « don » uniquement contre ses

ennemis.

Le gouvernement colombien semble tolérer ces pratiques dans un pays où la sorcellerie est souvent utilisée. ■

(Source : *Courrier International*, 31.03.2023)



Mouvance évangélique

Un prédicateur évangélique accusé d'abus sexuels ■ France

■ Le prédicateur Guillaume, fondateur du site *Le Bon Combat*, est visé par des accusations d'abus, notamment sexuels. Deux femmes ont porté plainte devant la justice.

Parce qu'elle implique une personnalité médiatique - le prédicateur est très connu dans les milieux évangéliques - le Conseil national des évangéliques de France a choisi de rendre l'affaire publique. D'autres actions en

justice ont été menées à l'égard d'autres prédicateurs à la notoriété moindre sans avoir été mises sur le devant de la scène. Ce relais par le CNEF des accusations qui visent Guillaume Bourin a pour objectif d'une part de mettre en garde les

Eglises membres concernant une personne qui serait soupçonnée d'abus de cette nature, et de libérer la parole de potentielles autres victimes d'autre part. ■

(Source : *lavie.fr*, 31.03.2023)

Le massacre de la forêt de Shakahola ■ Kenya

■ En deux semaines, près de 110 corps ont été exhumés dans la forêt de Shakahola, à l'est du Kenya. Il s'agit de membres de l'Eglise Internationale de Bonne Nouvelle. Une grande majorité des personnes décédées sont des enfants. Sebastian Muteti, chargé de la protection de l'enfance pour le comté de Kilifi, a déclaré à *l'AFP* qu'il s'agissait de « tueries de masse ».

>>>

>>>

Si les recherches ont permis de retrouver des dizaines de personnes vivantes dans cette vaste forêt, des adeptes de la secte semblent y être toujours cachés. Selon un responsable de la Croix-Rouge kényane, 311 personnes dont 150 mineurs ont été signalées disparues à l'organisation. « Nous appelons le gouvernement national à envoyer des troupes sur le terrain afin que nous puissions aller à l'intérieur [de la forêt] et secourir ces victimes qui sont en train de jeûner jusqu'à la mort », a insisté Hussein Khalid, directeur de l'ONG Haki Africa, organisation qui avait déjà alerté la police au sujet des agissements de l'Eglise Internationale de Bonne Nouvelle, mouvement qui compterait près de 3000 membres.

Le « pasteur » Paul Nthenga Mackenzie avait persuadé ses

adeptes de jeûner jusqu'à la mort afin de rencontrer Jésus, et d'échapper à « la mort la plus douloureuse du monde » en août, quand surviendrait l'apocalypse. Il avait préconisé d'affamer les enfants en premier, puis les femmes, et enfin les hommes.

La presse a dénoncé les failles des autorités policières et judiciaires. Paul Nthenga Mackenzie était en effet connu des autorités depuis plusieurs années. Il avait été arrêté en 2017 aux côtés de 35 écoliers et lycéens auxquels il avait prôné l'arrêt des études, prétendant que cela n'était pas conformes aux écrits de la Bible. Il avait déjà été arrêté en mars 2023 après que deux enfants étaient morts de faim sous la garde de leurs parents, des adeptes de la secte. Il avait été libéré sous caution. Le pasteur est aujourd'hui en déten-

tion après s'être rendu à la police le 14 avril, quelques jours après le début des recherches dans la forêt de Shakahola. Il a comparu devant un tribunal le 2 mai.

Ce drame a ravivé la discussion autour de la réglementation et du contrôle des cultes au Kenya, pays majoritairement chrétien. Le président kényan William Ruto a promis des mesures sévères contre les pasteurs autoproclamés « qui veulent utiliser la religion pour promouvoir des idéologies louches et inacceptables ». ■

(Sources : lapresse.ca, 23.04.2023 & lepoint.fr & ouest-France.fr 25.04.2023 & rtl.fr, 27.04.2023)

Ndlr : mardi 2 mai, la justice kényane a annoncé qu'elle entendait poursuivre le pasteur Paul Nthenga Mackenzie pour terrorisme.

Une plongée dans l'essor fulgurant de la mouvance évangélique ■ France

■ Les trois épisodes du documentaire *Les évangéliques à la conquête du monde*, diffusé sur Arte, nous font remonter aux sources de l'évangélisme en nous présentant le profil des premiers acteurs de cette branche du protestantisme et leur premières « croisades spirituelles ».

Le documentaire retrace la progression de la mouvance évangélique et son ancrage de plus en plus important, des Etats-Unis où elle trouve son origine avec la naissance des premiers prédicateurs charismatiques jusqu'aux confins de l'Afrique et de l'Asie en passant par l'Europe. Il revient sur la façon dont l'évangélisme a permis à l'aile conservatrice américaine de représenter un poids certain

dans les prises de décision d'ordre politique. Les succès de Donald Trump et de Bolsonaro sont évoqués pour illustrer cette relation inquiétante entre évangélisme et agenda politique populiste et conservateur.

Pour les journaux *La Vie* et *La Croix*, le documentaire est relativement réducteur en ce qu'il ne distingue pas de façon assez nette cette frange aux « obsessions millénaristes » des

autres franges, dont certaines ont d'ailleurs milité pour plus de justice sociale, d'égalité raciale et ont pu jouer un rôle en faveur de la laïcité. Christian Krieger, le président de la Fédération protestante de France, a d'ailleurs pointé « l'amalgame » fait entre évangéliques français et trumpistes américains. ■

(Source : la-croix.com, 04.04.2023)

Néochamanisme

Montée et dérives du néo-chamanisme ■ France

■ Depuis quelques années, le néo-chamanisme suscite un certain engouement en Europe. La justice commence à se pencher sur ce phénomène.

Le néo-chamanisme attire de la même manière des personnes athées ou croyantes. Le psychothérapeute Nicolas Sajus explique que le néochamanisme tel qu'il est pratiqué en France est « un syncrétisme complet, une confusion de plusieurs spiritualités, où l'humain fait son Dieu comme il voudrait l'entendre ». Regain d'intérêt pour le spirituel et pour le sacré, moyen de réguler les émotions liées à l'éco-anxiété : le néochamanisme a conquis une partie de la population. Y adhérer peut néanmoins devenir dangereux dès lors que le néochamane

prend la place du médecin ou du psychologue et fait croire à ses adeptes qu'avec la pratique du néo-chamanisme, ils trouveront réponse à tout. Dans son dernier rapport publié en novembre 2022, la Miviludes déclare avoir reçu 159 saisines relatives aux « spiritualités, chamanisme et psycho-spiritualités ». Un ancien adepte sorti d'une emprise qui aura duré treize ans témoigne : « il y avait des choses qui étaient annoncées, comme une guérison ou des effets à la suite des cérémonies. Mais dans les faits, ça ne se produisait jamais. J'ai remis en question sa façon de nous faire

vivre les cérémonies. » Le gourou devient alors violent envers lui. « Je pensais que mon rôle était d'améliorer ce qui se faisait et se passait à l'intérieur du groupe. Or ce n'est pas possible de changer les choses. Ça remet en question l'autorité du chamane. Il n'y a pas d'autre choix que de partir » confie aujourd'hui l'ancien adepte qui estime avoir dépensé, en treize ans, plus de 30 000 euros en dons pour d'obscures associations caritatives. Il a choisi de porter plainte contre ce gourou et est suivi par un psychologue. ■

(Source : le parisien.fr, 16.04.2023)

Pratiques de soins non conventionnelles

Les Français et les thérapies alternatives ■ France

■ A la suite du sondage paru au début de l'année 2022, l'Unadfi a souhaité, poursuivre l'étude de l'opinion des Français en essayant de comprendre les tenants et les aboutissants du recours aux pratiques de soins non conventionnelles. Réalisé en partenariat avec l'institut Odoxa, un sondage en ligne s'est déroulé dans le courant du mois d'avril 2023, portant sur un échantillon de 1005 personnes représentatives de la population Française âgée de 18 ans et plus.

Le choix de sujet s'est avéré logique dans la mesure où les dérives sectaires dans le domaine de la santé constituent une part importante des signalements et des témoignages reçus dans nos associations, et sur lesquelles les institutions étatiques œuvrant dans la lutte contre les dérives sectaires alertent régulièrement.

L'expérience montre qu'il est fréquent que la santé des adeptes soit mise à mal par l'emprise exercée, même si elle n'est pas au cœur de la doctrine.

Le sondage montre le développement croissant des thérapies alternatives qui jouissent d'une image positive

auprès des Français. En effet 70% des Français ont une bonne image de ces thérapies, un chiffre qui se rapproche considérablement des 84% de plébiscite de la médecine. 1 français sur 10 aurait même une très bonne image de ces pratiques. En corrélation avec la bonne image des thérapies alternatives on observe que 45%

>>>

>>>

des Français considèrent qu'elles sont globalement elles sont au moins aussi efficaces que la médecine classique, et pour 12% elles sont plus efficaces. Soit plus d'1 français sur 2 qui jugent ces thérapies au moins aussi efficaces que la médecine. Si les Français semblent avoir confiance en ces thérapies, des fausses croyances persistent comme le fait de penser que les praticiens en thérapie alternative sont tenus au secret médical (86% des Français le pensent).

Bonne image et efficacité sont soutenues par un développement dynamique. Le sondage montre que plus d'1 français sur 2 s'estime aujourd'hui plus qu'il y a 5 ans disposé à y avoir recours. 70% des Français estiment que leurs compatriotes sont aujourd'hui plus disposés qu'avant à y avoir recours Parmi différentes thérapies testées dans notre sondage, certaines ont majoritairement été expérimentées ces 5 dernières années et font ainsi figure de pratiques « montantes ». C'est notamment le cas de la méditation (74% de personnes l'ayant pratiqué l'ont fait au cours des 5 dernières années) mais aussi des Fleurs de Bach (61%), du jeûne (59%), de la sophrologie (59%), de la kinésiologie (58%) et de l'hypnose (56%).

Les Français jugent que les thérapies alternatives compensent les problèmes du système de santé, notamment la difficulté d'obtenir des rendez-vous médicaux, les déserts

médicaux, les consultations trop expéditives, les pathologies mal soignées (52%) et la saturation des services hospitaliers (51%). Un autre chiffre du sondage indique que 16% des Français ont déjà renoncé à un traitement médical au profit d'une thérapie alternative et ce comportement est encore plus répandu chez les jeunes (24% chez les 25-34ans). Les Français ont aujourd'hui fortement recours aux thérapies alternatives, notamment celles liées à la manipulation manuelle (51%), à la médecine traditionnelle (48%), aux plantes (45%) et aux énergies (39%).

On constate qu'un grand nombre de pratiques s'inscrivent dans un cadre peu formel. Ainsi, des thérapies alternatives assez répandues sont très majoritairement pratiquées en autonomie, c'est le cas du jeûne (9% de pratiquants dont 91% en autonomie) et de la phytothérapie (11% de pratiquants dont 72% en autonomie). A l'inverse, d'autres thérapies alternatives sont majoritairement accompagnées par un praticien, c'est notamment le cas de l'homéopathie (62%), du magnétisme (75%), de la kinésiologie (78%), de la sophrologie (82%) ou de l'hypnose (85%).

En ce qui concerne le choix des praticiens, les Français se basent davantage sur une recommandation de leur entourage (81% pour le magnétisme, 65% pour l'acupuncture, 52% pour l'hypnose et 44% pour le jeûne)

que sur celle d'un professionnel de santé (par exemple uniquement 24% pour l'acupuncture, 38% pour la kinésiologie, 21% pour l'hypnose).

71% des Français ont conscience que les thérapies alternatives peuvent donner lieu à des dérives sectaires et pour 69% qu'un praticien en thérapies alternatives peut exercer une emprise sur une personne. Ils sont une nette majorité (81%) à considérer que l'Etat doit mieux réglementer et encadrer l'activité des praticiens en thérapies alternatives.

On constate aussi que bien qu'utilisées, ces thérapies suscitent un certain nombre de réserves de la part des Français : pour 63% elles ne sont pas reconnues scientifiquement, 61% ne solliciteraient pas un praticien en thérapie alternative face à des symptômes inconnus et 56% estiment que les remèdes naturels peuvent avoir des effets secondaires nocifs.

On peut conclure que les Français semblent donner du crédit à ces thérapies alternatives tout en étant conscients de leur dangerosité mais face aux défaillances du système de santé ils semblent se tourner vers ces pratiques comme solution alternative. ■

(Source : Sondage Odoxa / Unadfi, consulter le sondage dans son intégralité : <http://www.odoxa.fr/sondage/les-francais-et-les-therapies-alternatives/>)

Le centre de santé holistique pluridisciplinaire « Complexus Care » visé par des plaintes ■ France

■ Situé à Pélissanne dans les Bouches-du-Rhône, ce centre de santé fondé par l'influenceur Hocine Sekkiou fait l'objet de près de vingt plaintes pour exercice illégal de la médecine, ainsi que de signalements auprès de la Miviludes.

D'anciens salariés ont témoigné sous couvert d'anonymat auprès de journalistes. Selon l'un d'entre eux, Hocine Sekkiou est « accro aux réseaux sociaux ». Ce dernier a fondé le centre de santé holistique sur un système lucratif : emploi de naturopathes et diététiciens débutants, systématisation du traitement, consultations en distanciel à la chaîne... « notre patron parlait pas mal d'argent, de business model » déclare l'un des anciens salariés. « J'avais une trame d'appel, exactement comme si j'étais un commercial », confie un autre.

Depuis son ouverture, la structure aurait pris en charge près de 6 000 patients, dont la majorité souffrait de « troubles de la thyroïde

ou de troubles de la fertilité ». Une première consultation leur était facturée 150€. Il leur était ensuite recommandé de commander un kit de prélèvement auprès d'un laboratoire d'analyse belge, Limms. Cela était suivie par une consultation par visioconférence facturée à nouveau 150€ lors de laquelle leurs résultats étaient interprétés par le praticien... alors même que cela était strictement hors de ses compétences. Les patients payaient ensuite une cinquantaine d'euros afin de s'acquitter d'une ordonnance délivrée par un médecin belge qu'ils ne voyaient pas, qui prescrivait notamment des compléments alimentaires.

Les salariés se sont ainsi retrouvés dans un état de « grande dé-

trese morale », comme l'écrit la CFDT SC3 Provence Alpes dans un communiqué. Les patients se sont regroupés sur Facebook afin d'accumuler les témoignages. Ce qui en ressort, « c'est le sentiment d'avoir été manipulé avec un véritable impact sur [sa] santé [...] On constate une aggravation des pathologies, de nouvelles pathologies qui apparaissent, mais aussi des conséquences financières et psychologiques. »

Une plainte collective a été déposée auprès du pôle santé publique du tribunal de Marseille. La Miviludes a par ailleurs confirmé avoir reçu une alerte collective au sujet du centre holistique. ■

(Source : [20minutes.fr](https://www.20minutes.fr), 27.04.2023)

Un naturopathe ostéopathe de nouveau déclaré coupable de pratique illégale de la médecine ■ Canada

■ Le naturopathe Ken Montizambert avait déjà obtenu une injonction permanente contre lui du Collège des médecins du Québec en juin 2019. Cela entraînait notamment une interdiction de poser des diagnostics et de prescrire des substances ou des traitements. Cela ne l'a pas empêché de continuer.

Le soupçonnant de continuer à sévir, le Collège des médecins du Québec a embauché une enquêteuse privée en octobre 2019 afin qu'elle consulte le contrevenant sous une fausse identité. Ce dernier avait alors fait passer à l'enquêteuse un test à l'aide d'une machine surnommée Avatar, « appareil [qui] utilise les divers points d'acupuncture et indique le niveau de conductivité et de résis-

tance des organes testés révélant leurs forces et leurs faiblesses » comme il l'a expliqué devant la Cour. Il a ensuite utilisé un stilet sur différents points d'acupuncture sur les mains et les pieds de l'enquêteuse avant de lui poser un diagnostic : intoxication à la glande thyroïde par le plomb. Il lui a alors indiqué quels produits prendre.

« Le défendeur pose indubita-

blement et intentionnellement un diagnostic à l'enquêteuse », a déclaré la juge Mylène Grégoire de la Cour du Québec. Ken Montizambert a été reconnu coupable d'avoir diagnostiqué des maladies, déterminé un traitement médical et prescrit des médicaments à l'enquêteuse. ■

(Source : [journaldequebec.com](https://www.journaldequebec.com), 09.04.2023)

L'intervention dans un collège d'une naturopathe anti-vaccin ■ France

■ En mars dernier une naturopathe intervenait devant des élèves de 3ème pour discuter de l'entrepreneuriat au féminin. Ce qui interroge néanmoins, c'est la proximité de cette naturopathe avec le mouvement anti-vaccin.

On retrouve cette naturopathe invitée d'une émission diffusée sur le web et animée par le Dr Eric Loridan, figure du mouvement anti-vaccin et visé par une procédure de l'Ordre des médecins. Dans cette émission, on entend la naturopathe qualifier le vac-

cin contre la Covid-19 de « thérapie génique expérimentale » et la campagne de vaccination de « manipulation ». Elle y cite aussi Irène Grosjean, chez qui elle a effectué un stage, et le Dr Louis Fouché.

Contacté, le rectorat affirme

qu'« aucun propos dérangeant ou incorrect » n'a été tenu lors de l'intervention de la naturopathe devant les élèves et a justifié le choix de l'intervenante comme relevant « de la liberté pédagogique ». ■
(Source : lavoixdunord.fr, 11.04.2023)

Paranormal

Un magnétiseur déjà condamné à nouveau devant la justice ■ Suisse

■ Un magnétiseur-médium avait été condamné l'an dernier à treize ans et demi de prison pour avoir abusé de clientes. A la suite de la médiatisation de l'affaire, cinq nouvelles victimes ont pris la parole.

Une quinzaine de victimes avaient initialement porté plainte pour des faits d'agressions sexuelles et de viols survenus entre 2008 et 2014. Selon le parquet, il adoptait toujours le même procédé : après avoir mis ses patientes sous un état hypnotique, l'homme parvenait à les persuader que la nature de leurs problèmes était d'origine sexuelle, et qu'il pouvait les aider à s'en libérer par d'attouchements ou des relations sexuelles. Après cette première

plainte et sa médiatisation, d'autres anciennes clientes ont reconnu leur agresseur et ont décidé de briser à leur tour le silence. « Mon client pratiquait l'hypnose ericksonienne. Le patient lâche prise, mais n'est pas manipulé contre sa volonté. L'emprise n'abolit pas le libre arbitre », a déclaré l'avocate du prévenu. Aux yeux de Valérie Vuille, directrice de décadréE, institut de recherches et de formations sur l'égalité dans les médias, la

médiatisation et la condamnation de ce type de prédateur sexuel contribuent grandement à faire changer cette vision des choses : « Nommer la violence et la qualifier juridiquement, c'est remettre le curseur sur l'origine de celle-ci. Oui, ce comportement n'est pas adéquat et on est en droit de demander justice. » ■

(Source : 20min.ch, 22.04.2023)

Un pseudo-thérapeute en détention pour viol ■ France

■ Le parquet de Brest a mis en examen en novembre 2022 un pseudo-thérapeute pour viol sur personne vulnérable viol incestueux sur mineur de 15 ans, viol par conjoint et agression sexuelle par personne ayant autorité. Le septuagénaire est depuis en détention provisoire.

Le septuagénaire a longtemps tenu des chambres d'hôtes dans le Finistère avant de se reconvertir sur le tard en « thérapeute curatif ». Proposant une formation

en « biosyntonie » (une pratique de soin issue de la médecine chinoise supposant aider à rééquilibrer l'organisme), il se faisait appeler Gabriel en référence à l'ange

Gabriel, prétendait avoir des dons qu'il disait « mettre au service de la police pour la recherche des personnes disparues ». Au cours des séances il appliquait huiles

>>>

>>>

corporelles et pierres guérisseuses sur le corps de ses clientes. Il leur affirmait également qu'il était possible de prévenir l'apparition des tumeurs malignes à travers des relations sexuelles.

Le pseudo-thérapeute pourrait être renvoyé aux assises fin 2023

ou début 2024. ■

(Source : [letelegramme.fr](https://www.letelegramme.fr), 09.04.2023)

Théorie du complot

Jacques Grimault condamné ■ France

■ **Connu dans la sphère complotiste pour ses théories sur la construction des pyramides, Jacques Grimault a été condamné à un an de prison avec sursis par le tribunal judiciaire de Paris pour harcèlement en ligne de la chercheuse Faustine Boulay, présidente d'une association de lutte contre la désinformation.**

Jacques Grimault est notamment connu pour avoir réalisé La révélation des pyramides, film dans lequel il attribue la construction des pyramides d'Égypte à une civilisation extraterrestre avancée. Il a aussi donné plusieurs conférences pour le groupe d'extrême droite Égalité et Réconciliation.

Il a été reconnu coupable de l'envoi de 87 messages et 18 vidéos en ligne entre mars et novembre 2021 « mettant en scène dans des termes injurieux

et parfois menaçants » la chercheuse. Ces actes avaient plongé Faustine Boulay dans un état anxio-dépressif sévère et l'obligeant à mettre sa thèse en pause. Chercheuse spécialisée sur l'Égypte ancienne, Faustine Boulay avait, lors d'une conférence en décembre 2019, dénoncé la désinformation présente dans le documentaire de Jacques Grimault.

Ce dernier a nié avoir envoyé ces messages à la chercheuse, prétextant ne pas savoir se servir

d'internet ni des réseaux sociaux.

La peine de prison prononcée contre Jacques Grimault est assortie d'un sursis de deux ans, d'une interdiction d'entrer en contact avec la victime, du versement de 5 000 euros au titre de réparation du préjudice moral et 2 000 euros pour les frais de justice. En outre il devra suivre des soins, « notamment psychologiques ». ■

(Sources : [Le Figaro](https://www.lefigaro.fr), 19.04.2023 & [Le Parisien](https://www.leparisien.fr), 19.04.2023)

Les théories du complot s'orientent vers le climat ■ France

■ **Un récent sondage mené par l'Ifop avance le chiffre de 35% des Français¹ déclarant croire à une théorie du complot. Sur *France Info*, le politologue Rudy Reichstadt, directeur de l'Observatoire du conspirationnisme, a donné des clés de lecture de ce sondage. Une tendance accrue à ce que l'on peut qualifier de « climato-complotisme » semble se dégager.**

Selon Rudy Reichstadt, les théories auxquelles adhèrent les Français sont « très hétérogènes » et se succèdent en fonction des personnalités publiques et de l'actualité dominantes et médiatiques. La seule constante est qu'elles développent en général une « critique du pouvoir »

assortie d'accusations dénuées de preuves tangibles.

Récemment, les théories concernant les politiques sanitaires durant la Covid-19 ont alimenté les récits complotistes avec notamment la vaccination, mais aussi la guerre en Ukraine, qui serait le fruit d'une « une

manipulation occidentale, atlantiste, américaine, ukrainienne pour pouvoir en gros déclencher la troisième guerre mondiale », comme le résume Rudy Reichstadt. Enfin, le dernier sujet en vogue chez les complotistes est ce que le politologue désigne par « climato-complotisme ». Il

>>>

>>>

constate que, sur Internet, des comptes covido-sceptiques ou pro-Poutine versent maintenant dans des sujets qui touchent au climat et développent un « climato-scepticisme affirmé à tendance complotiste ». Il cite comme exemple les récentes déclarations d'un climato-sceptique qui affirme que les rapports du Giec sont dictés par le parti allemand des Verts. Sur les réseaux sociaux, les théories climato-complotistes semblent monter en puissance et le sujet génère depuis deux ans un nombre de plus en plus important de publications en ligne. On voit notamment éclore des accusations envers

Météo France qui surévaluerait le réchauffement climatique et gonflerait les températures en utilisant principalement des relevés provenant de zones urbaines.

La narration complotiste sur le climat essaye de balayer la réalité anxieuse du réchauffement climatique en remettant en doute son existence. Une telle affirmation propose une alternative rassurante à la dureté de la réalité. Elle prospère en minimisant les rapports scientifiques sans pour autant les nier. Certains s'autoproclament « climato-réalistes » et dénigrent le travail des scientifiques se

présentant eux comme telles mais réfractaire à l'idéologie dominante. Encore une fois, dans leurs arguments est présente aussi l'idée que la crise climatique serait une manipulation inventée par les élites afin de mettre en place un nouvel ordre mondial basé sur une sobriété énergétique imposée. La multiplication de ces discours tend aussi à banaliser le discours anti-écologique et à le rendre acceptable. ■

(Sources : France Tv Info, 16.04.2023 & L'ADN, 20.04.2023)

1. Consulter l'intégralité du sondage : <https://www.amb-usa.fr/enquete-ifop-complotisme/>

Yoga

Le gourou de la Vienne de nouveau devant la justice ■ France

■ Nouvelle épisode judiciaire dans l'affaire Christian Ruhaut, ce professeur de yoga, poursuivi pour « blanchiment et abus de faiblesse par sujétion psychologique » comparait depuis fin avril devant la cour d'appel de Poitiers.

Christian Ruhaut est professeur de yoga, il aurait fait participer certains élèves à des « ateliers sexe », réunissant autour de lui un véritable groupe sectaire durant une dizaine d'années. Les faits ont été révélés en 2016 à la suite des plaintes de deux femmes. Une enquête avait alors été diligentée et avait révélé que le professeur et sa compagne imposaient, en plus des activités sexuelles, des brimades psychologiques et des violences physiques. Une

perquisition avait permis aux enquêteurs de saisir d'importantes sommes d'argent, ainsi que des courriers et des enregistrements vidéo qui prouvaient une emprise spirituelle et psychologique. Des litiges financiers avaient aussi été constatés lors de l'enquête.

En première instance, le tribunal judiciaire de Poitiers avait abandonné les accusations de viols et d'agressions sexuelles. La femme de Christian avait été relaxée. Christian Ruhaut avait

écopé d'une peine de quatre ans de prison ferme pour abus de faiblesse et complicité de blanchiment. La défense avait alors fait appel. ■

(Source : France3-regions.francetvinfo.fr, 23.04.2023)

Lire sur le site de l'Unadfi, Prison ferme requise contre Christian Ruhaut et sa femme : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/prison-ferme-requise-contre-christian-ruhaut-et-sa-femme/>

Faux souvenirs induits

Le danger des faux souvenirs ■ France

■ Induire des faux souvenirs est une technique d'emprise fréquemment utilisée par chez des pseudo-thérapeutes. Elle semble particulièrement facile à utiliser avec des personnes fragiles.

Les témoignages de personnes à qui on avait induit des faux souvenirs racontent comme on leur a fait croire que leur mal-être trouvait sa cause dans un inceste ou une maltraitance qui n'ont en fait pas existé. Ces faux souvenirs déchirent des familles dans lesquelles les parents voient leurs enfants rompre les relations, les accusant de faits graves qu'ils n'ont pas commis. Une témoin raconte qu'à la suite de nombreuses séances de consultation d'un kinésithérapeute, sa fille lui a fait de nombreux reproches et l'a accusé de maltraitance. La soignante a demandé un investissement financier important à sa victime. La mère donne le chiffre de

plus de 1,5 millions d'euros. Elle est alors entrée en contact avec l'Unadfi afin d'être aidée. L'Unadfi avait déjà reçu plusieurs signalements concernant cette kinésithérapeute. La « dérapeute » a été condamnée mais l'emprise semble toujours s'exercer. Les mécanismes de manipulation et d'aliénation liés aux faux souvenirs induits sont difficiles à défaire.

Pour le psychiatre Jean-Luc Beaubre, les pseudo-thérapeutes utilisent leur position pour faire en sorte qu'une personne associe d'elle-même « un souvenir flou où elle est assise sur les genoux d'un homme (son père, son grand-

père, un voisin) à une agression qui n'a jamais existé ».

En 2005, Claude Delpech a fondé l'association Faux souvenirs induits (AFSI) afin d'écouter et d'accompagner les personnes victimes de faux souvenir et leurs familles. Elle constate aujourd'hui que cette tendance à l'induction de faux souvenirs passe de plus en plus par des consultations en ligne. Elle alerte aussi sur les constellations familiales : « une sorte de jeu de rôle, où des personnes jouent votre père, votre mère et lors desquelles on reconstitue une vie qui n'a pas été celles des victimes ». ■

(Source : La Provence, 03.04.2023)

Mouvement anti-vaccination

Un antivax condamné ■ Canada

■ Un opposant à la campagne de vaccination contre la Covid-19 qui avait attaqué avec une hache un agent de sécurité d'un centre de vaccination a été jugé et devra purger une peine de 90 jours de prison. Il devra également rester confiné et respecter un couvre-feu pour avoir vandalisé un club de golf qui servait de centre de vaccination.

Sans casier judiciaire, l'accusé pensait être gracié mais le juge en a décidé autrement et a souhaité envoyer un message à la société. Lors du procès, la justice a retenu que, s'étant radicalisé via internet,

l'homme avait adhéré à des théories complotistes notamment à l'encontre de la vaccination.

Sa condamnation ne devrait l'empêcher de travailler, il pourra purger sa peine de prison en fin

de semaine et devra être confiné chez lui avec respect d'un couvre-feu. En outre il s'est engagé à rembourser les dommages causés au centre de vaccination. ■

(Source : Radio Canada, 25.04.2023)

Systeme pyramidal

De la motivation à l'arnaque ■ France

■ *Usbek et Rica* a enquêté sur des comptes Instagram populaires de coaching ou de « motivation » qui donnent des conseils à leurs abonnés pour pouvoir se lancer dans l'entrepreneuriat. Derrière de belles promesses semblent se cacher des formations douteuses.

Il semble que ces dernières années de nombreux comptes spécialisés dans le conseil entrepreneurial ont émergé sur Instagram. Ces comptes sont remplis de citations de stars sur la motivation, les vertus bénéfiques de l'échec ou des astuces philosophiques ou économiques. Pour Emmanuelle Patry, fondatrice du Social Media Lab, ces citations sont toujours un peu floues et chacun peut y investir ses références permettant donc « l'identification ». Le montage avec images ou vidéos a pour objectif d'aider à « lancer son business » ou encore à « deve-

nir millionnaire ». On y trouve de nombreuses références au sport mais aussi plus généralement à la pop culture. Les gens sont invités à liker les publications et suivre les pages. Un public jeune, bien souvent en crise identitaire et s'interrogeant sur son avenir, est particulièrement visé.

Au-delà de simples comptes Instagram, certains créateurs de contenus vont encore plus loin et proposent par exemple des e-books payants sur le business et des clefs pour réussir. D'autres proposent des ouvrages ou des

programmes de formation. Certaines personnes qui ont suivi ces formations regrettent le manque de suivi ou de retour d'expérience ainsi que des sessions trop intenses au point de frôler le burn-out. Elles ont aussi l'impression d'avoir gaspillé leur argent. Stéphanie Laporte, directrice de l'agence sociale media Otta, recommande de se méfier de ces comptes et de traquer les faux diplômes, certifications ou comptes avec des abonnés fictifs. ■

(Source : *Usbek & Rica*, 13.04.2023)

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue BulleS de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ETRANGER

25 Euros
48 Euros

30 Euros
50 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue BulleS

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ÉTRANGER

30 Euros
60 Euros

35 Euros
70 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
BulleS (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay